



Article 173 de la loi n°2015-992
relative à la transition énergétique
Rapport au 31/12/2017

1. Présentation de la société
2. Démarche ISR
3. Participation à des initiatives de place et responsabilité sociale
4. Données ISR sur nos portefeuilles
5. Conclusion

1 – Présentation de la société : Sanso Investment Solutions



Les chiffres clés

- Création de la société : **2011**
- **700 M€** sous gestion
- **CLIENTS :**
 - 45%** Institutionnels et Entreprises
 - 46%** Family Offices et Gestion Privée
 - 9%** Gérants d'actifs
- Equipe de **18** personnes
- Plus de **15** fonds gérés
- Plus de **250** mandats de gestion privée



La philosophie de Sanso IS

SANSO signifie Oxygène en japonais.

Nos solutions répondent aux **enjeux sociétaux actuels et futurs** de **développement durable**

L'expérience de notre équipe est entièrement dédiée à notre recherche de **résultats financiers** associée à un **niveau élevé de service**

SANSO IS donne du sens à vos investissements

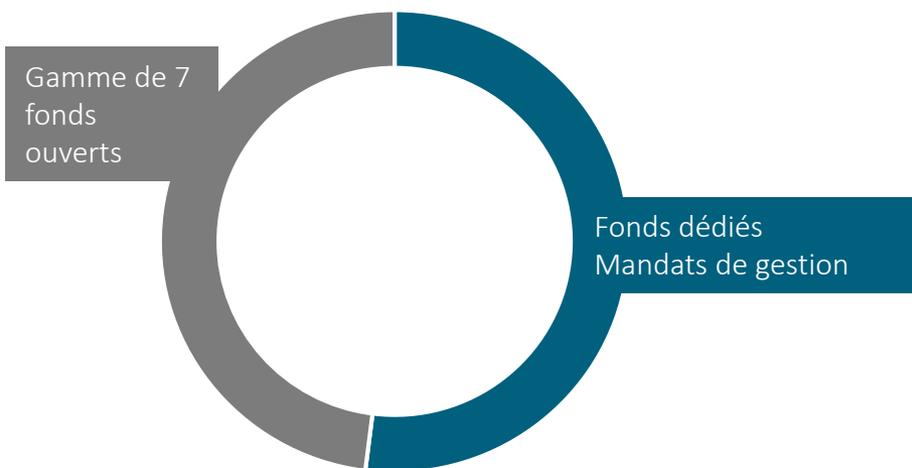
1 – Présentation de la société :

Répartition de nos encours sous gestion

36% de nos encours sont investis en actions et obligations

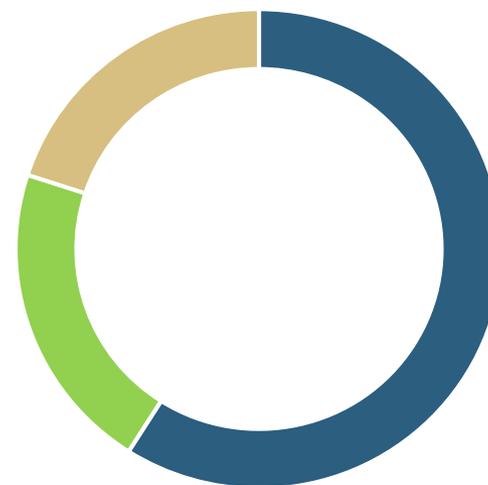
64% de nos encours sont investis en fonds (OPCVM et FIA)

Actifs sous gestion



■ Gestion dédiée ■ Gestion packagée

Classes d'actifs



■ Gestion Diversifiée ■ Gestion Action ■ Gestion Obligatoire

2 – Démarche ISR : Engagement responsable & durable

SANSO IS prend systématiquement en compte **des critères ESG** dans ses décisions d'investissement pour **plus de 90% de ses encours**

La démarche d'investissement responsable et durable de Sanso repose sur **4 piliers**



PILIER 1

Investir dans des entreprises d'avenir dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies (Sustainable Development Goals).



PILIER 2

Exclure les entreprises dont le comportement est contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies.



PILIER 3

Calculer les empreintes ESG et carbone de nos portefeuilles et adopter une démarche d'amélioration de celles-ci.



PILIER 4

Dialoguer avec nos gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.

2 – Démarche ISR : Pilier 1

1. **Investir** dans des entreprises d'avenir dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des **Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies** (Sustainable Development Goals).
 - Un **pourcentage significatif** des portefeuilles est consacré aux investissements dans ce type de société via des titres ou des OPCVM.
 - Pour identifier les supports d'investissement pertinents nous nous appuyons sur le service Sustainable Impact Metrics de MSCI et sur notre historique d'analyse des fonds thématiques axés sur des problématiques de développement durable.

2 – Démarche ISR : Pilier 2

2. **Exclure** les entreprises dont le comportement est contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies.
- Le financement des entreprises faisant l'objet de **controverses graves et répétées** relatives à l'environnement, aux Droits de l'Homme et du Travail, à la corruption est interdit. Les sociétés produisant ou commercialisant des **mines antipersonnel** et **bombes à sous-munition** sont également écartées.
 - Nous nous référons aux **listes d'exclusions des fonds de pension** APG, PGGM et du fonds de pension du gouvernement norvégien pour identifier les entreprises concernées.

2 – Démarche ISR : Pilier 3

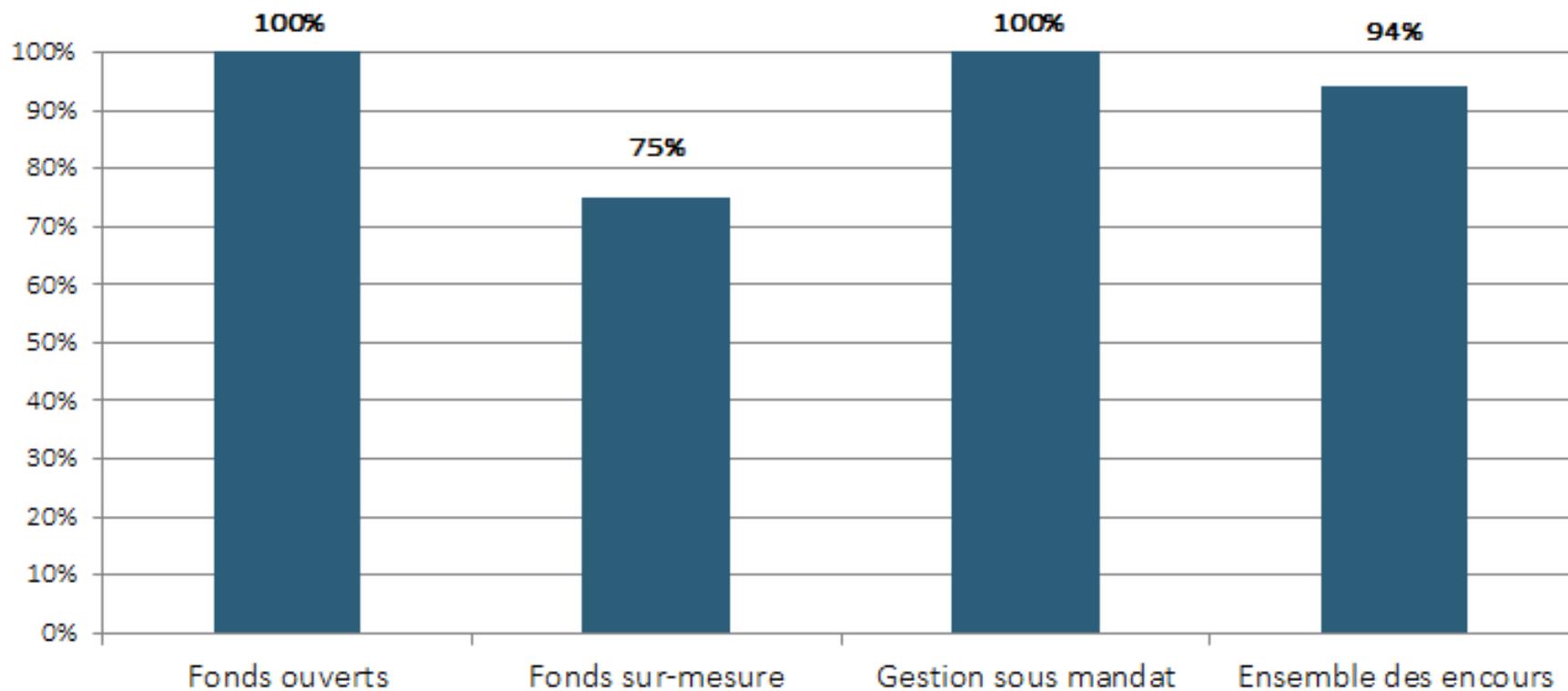
3. **Calculer les empreintes ESG et carbone** de nos portefeuilles et adopter une démarche d'amélioration de celles-ci.
- Nous avons signé un partenariat avec **MSCI ESG** afin de nous appuyer sur la recherche ESG et carbone d'un des **leaders du marché**, dans le but d'évaluer, en toute intégrité, **les sociétés dans lesquelles nous investissons** les actifs qui nous sont confiés par nos clients.
 - Les résultats de nos portefeuilles sont **comparés** à ceux d'indices pertinents et ces données sont archivées afin de suivre la progression de chaque gestion dans ce domaine.

2 – Démarche ISR : Pilier 4

4. **Dialoguer** avec nos gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.
- Les investissements réalisés via des fonds représentent une part significative de nos encours. 45% de ces investissements sont réalisés sur des fonds ayant eux-mêmes une démarche IRD. Nous dialoguons avec les gérants n'ayant pas ce type de démarche afin de les **inciter à adopter une démarche responsable et durable**.
 - Nous nous appuyons sur une démarche interne structurée passant par des **contacts formalisés et réguliers** (rendez-vous et courriers) avec les gérants d'actifs concernés et des points d'étapes sur l'évolution de leur démarche ESG. L'absence de progrès sur ces sujets pourra entraîner des désinvestissements.

2 – Démarche ISR : Mise en œuvre

Pourcentage des encours concernés par la démarche ISR



3 – Initiatives de place

Sanso Investment Solutions participe à des initiatives de place visant à **promouvoir l'ISR et montrant son engagement en termes de RSE.**



Sanso IS a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN PRI) afin de réaffirmer son **engagement** en termes d'Investissement Responsable et Durable.



Sanso IS est signataire du CDP (Carbon Disclosure Project), organisme à but non lucratif gérant **la plus importante plateforme mondiale de reporting environnemental** dédiée aux entreprises et aux villes.



Sanso IS est membre depuis sa création du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), organisme à but non lucratif qui vise à **promouvoir et faciliter le développement de l'ISR en France et en Europe** via le réseau Eurosif.

3 – Initiatives de place

Sanso Investment Solutions participe à des initiatives de place visant à **promouvoir l'ISR et montrant son engagement en termes de RSE.**



Sanso IS a signé le Pacte Mondial des Nations Unies, réaffirmant sa volonté de **respecter les principes fondamentaux du développement durable en tant qu'entreprise.**



Sanso IS est signataire de l'Appel de Paris pour le Climat par lequel la société **s'engage en faveur d'une limitation de l'élévation des températures à 2°C** et affirme sa conviction qu'une action forte en faveur du climat débouchera sur une **croissance meilleure et un développement plus durable.**



Sanso IS participe au Comité Technique Investissement Responsable de l'AFG (Association Française de Gestion) et prend part à des groupes de travail sur des sujets spécifiques afin de suivre les **développements des pratiques ISR** et de **faire valoir auprès de ses pairs sa vision** de l'Investissement Responsable et Durable.

3 – Responsabilité sociale

Sanso IS s'applique à elle-même les **principes de développement durable** et de **responsabilité sociale** qu'elle prône dans sa politique d'investissement.

- Elle s'implique vis-à-vis de la société civile en finançant la fondation Akuo* qui entreprend et soutient des **projets de développement durable** en faveur des populations défavorisées et de la protection de l'environnement dans le monde entier.
- Sanso soutient et supporte également l'association Skateistan. Cette association fait un travail formidable pour **améliorer les conditions des jeunes** et des enfants dans le monde entier en créant des skate-parks.

*1% du CA + Jours/hommes



4 – Données ISR sur nos portefeuilles : Préambule

Sanso Investment Solutions est le résultat de la fusion de trois sociétés de gestion qui a eu lieu fin juin 2017.

Sur ces trois sociétés de gestion **deux n'avaient pas de démarche ISR** au moment de la fusion ou cette démarche était limitée à un faible pourcentage des encours.

De ce fait nous n'avons pas publié de rapport article 173 au 31 décembre 2016 et nous ne sommes pas en mesure de communiquer de façon chiffrée sur les progrès réalisés sur l'année calendaire 2017.

Cependant **l'ISR est au cœur de la stratégie de Sanso Investment Solutions** et nous nous efforçons de déployer notre démarche sur le périmètre le plus large possible.

Nous nous inscrivons dans une **logique de progrès** et si certains fonds pouvaient avoir des métriques ISR inférieures à celles de leur indice de référence à fin 2017 **nous constatons des évolutions positives** au moment où nous rédigeons ce rapport (mai 2018) et **entendons encore progresser d'ici la fin de l'année.**

4 – Données ISR sur nos portefeuilles : Liste des fonds ouverts concernés par la démarche et accès aux données ESG

Fonds	Classe d'actifs	Encours au 31/12/2017 en ME
Altiflex	Actions internationales	18,9
Sanso Megatrends	Actions internationales	67,9
Maxima	Actions de la zone Euro	14,9
Sanso Opportunités	Diversifié	33,3
Sanso Patrimoine	Diversifié	31,3
Taux Réels Européens	Obligations en euros	34,0
Sanso Short Duration	Obligations court-terme en euros	45,0

Les données ESG sur nos portefeuilles sont accessibles via les rapports mensuels des fonds qui sont disponibles sur notre site Internet :

<http://sanso-is.com/gamme-de-fonds-4.html>

4 – Données ISR sur nos portefeuilles : Rappel sur l’empreinte carbone

Principaux gaz à effet de serre (GES) présents dans l’atmosphère



CO2



SF6



CH4



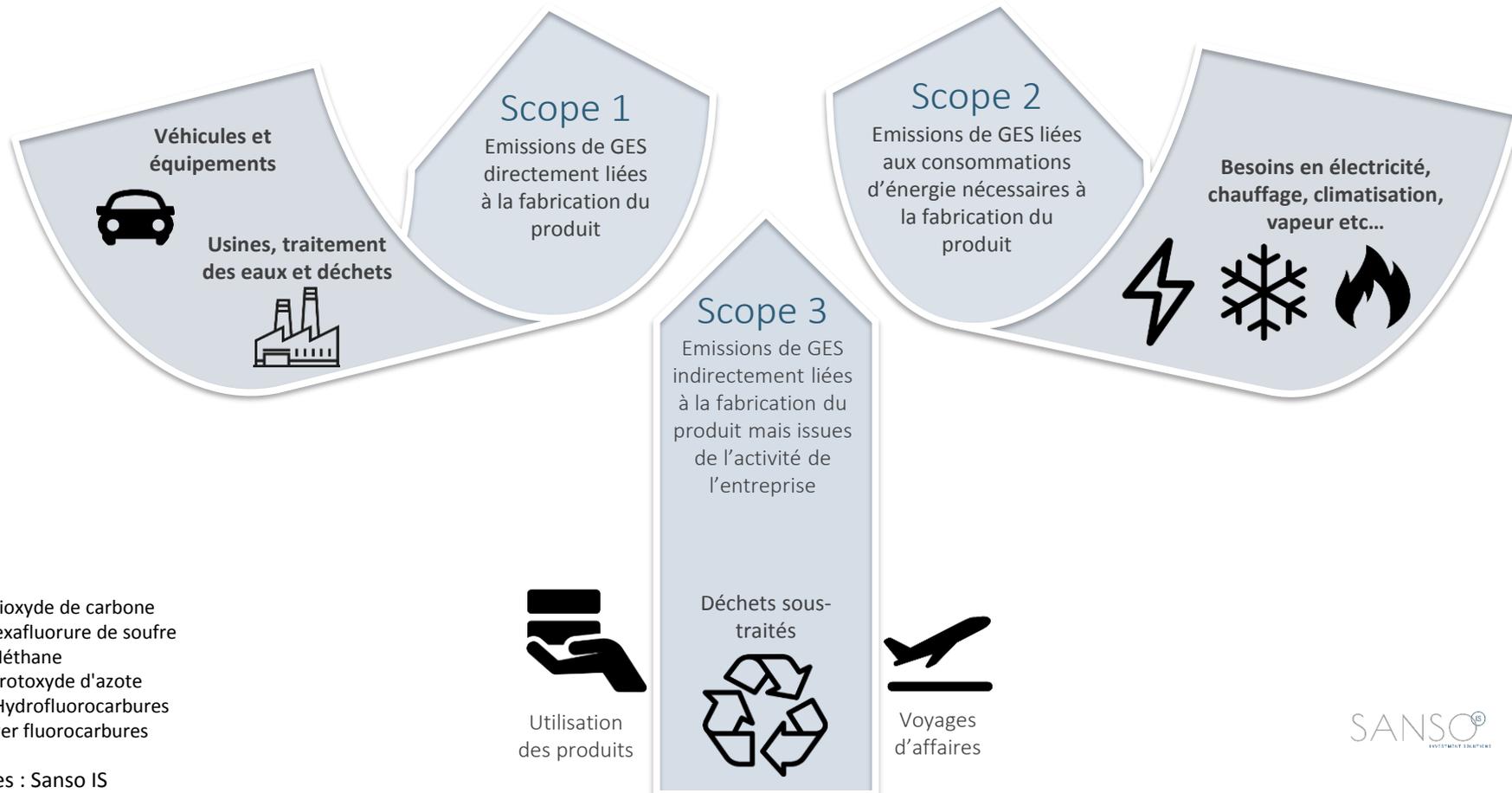
N2O



HFCs



PFCs



CO2: Dioxyde de carbone
SF6: Hexafluorure de soufre
CH4: Méthane
N2O: Protoxyde d'azote
HFCs: Hydrofluorocarbures
PFCs: Per fluorocarbures

Sources : Sanso IS

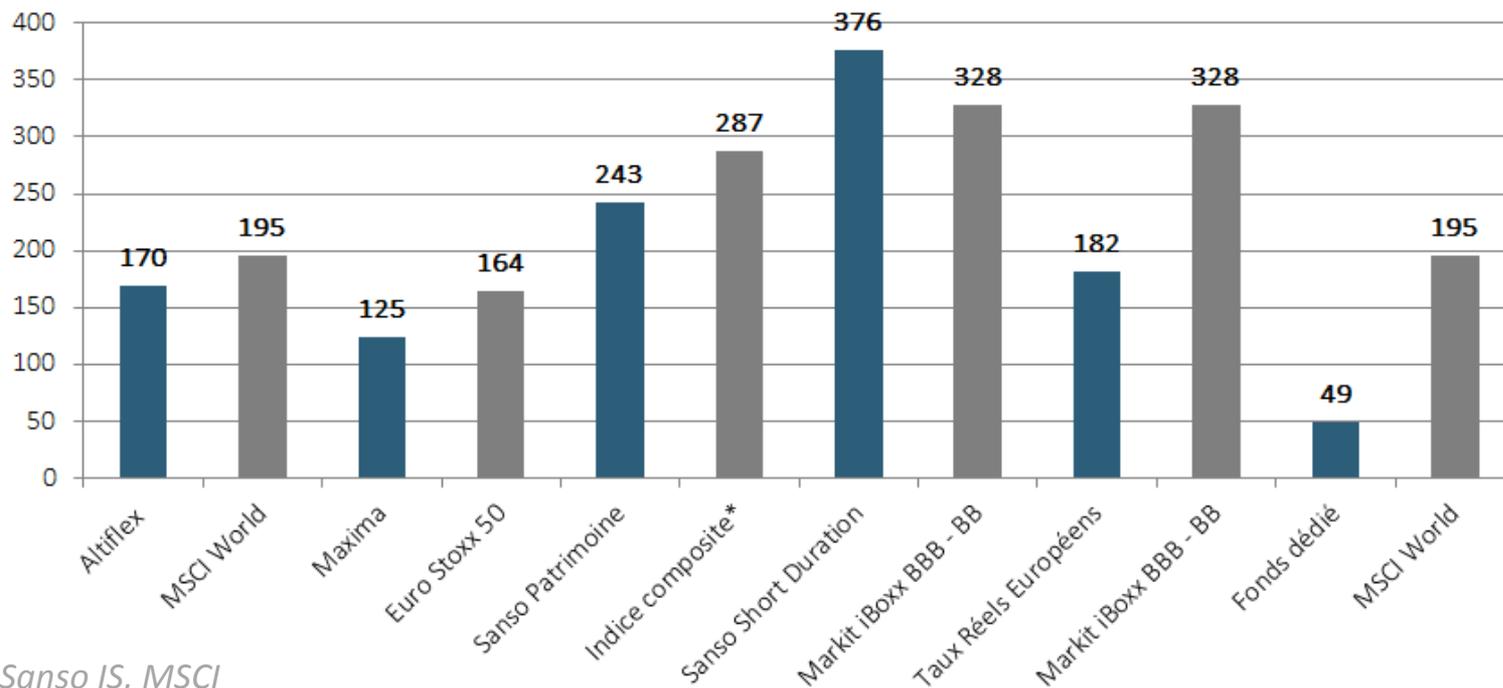
4 – Données ISR sur nos portefeuilles : Intensité carbone des fonds gérés en titres vifs

Pour mesurer l'intensité carbone de nos fonds et de leurs indices de comparaison nous utilisons les émissions scope 1 et 2 des entreprises que nous rapportons au chiffre d'affaires des sociétés. Ces données sont fournies par MSCI.

Sur l'ensemble de nos encours investis en actions ou obligations l'intensité carbone est en moyenne inférieure de 20% à celle des indices de référence.

Nous étudions en 2018 la possibilité et la pertinence d'intégrer le scope 3 à nos mesures carbone.

Intensité carbone des fonds gérés en titres vifs (teCO₂ / MUSDCA)



4 – Données ISR sur nos portefeuilles : Rappel sur les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies

- Nos portefeuilles ont pour objectif d'avoir une exposition aux **entreprises dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable** des Nations-Unies significativement supérieure à celle d'indices représentatifs de leurs univers d'investissement.
- Ces objectifs ont été fixés en 2015 par les Nations-Unies avec pour volonté de les atteindre d'ici 2030. Les Nations-Unies estiment que les entreprises ont un rôle important à jouer dans l'atteinte de la plupart de ces objectifs.

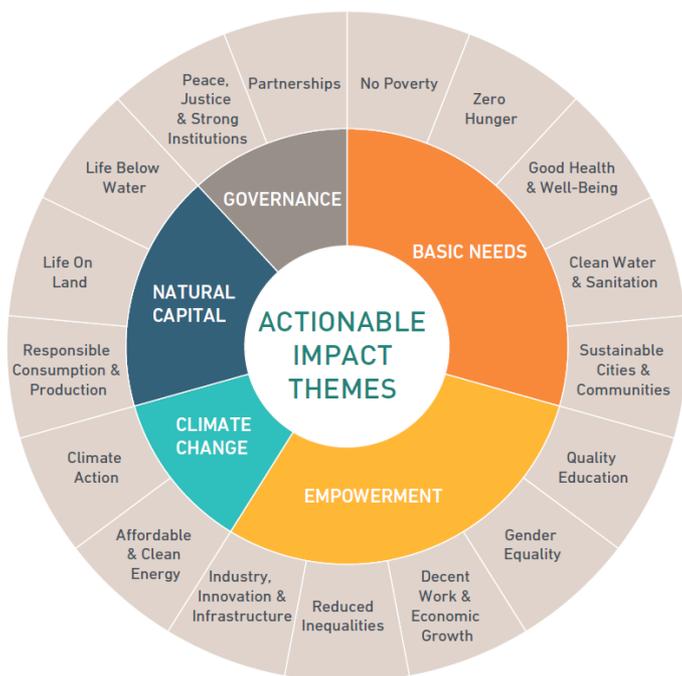
Les 17 SDGs fixés par les Nations-Unies



4 – Données ISR sur nos portefeuilles : Méthodologie d'identification des entreprises exposées aux ODD

- Le service Sustainable Impact Metrics de MSCI permet d'identifier le pourcentage du chiffre d'affaires des entreprises réalisé sur des métiers facilitant l'atteinte des Objectifs du Développement Durable des Nations-Unis
- 8 500 entreprises sont couvertes sur le plan de l'impact environnemental et 2 500 sur celui de l'impact social.

THE SUSTAINABLE IMPACT THEMES ARE IN ALIGNMENT WITH U.N. SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS



MSCI ESG RESEARCH TAXONOMY OF SUSTAINABLE IMPACT SOLUTIONS

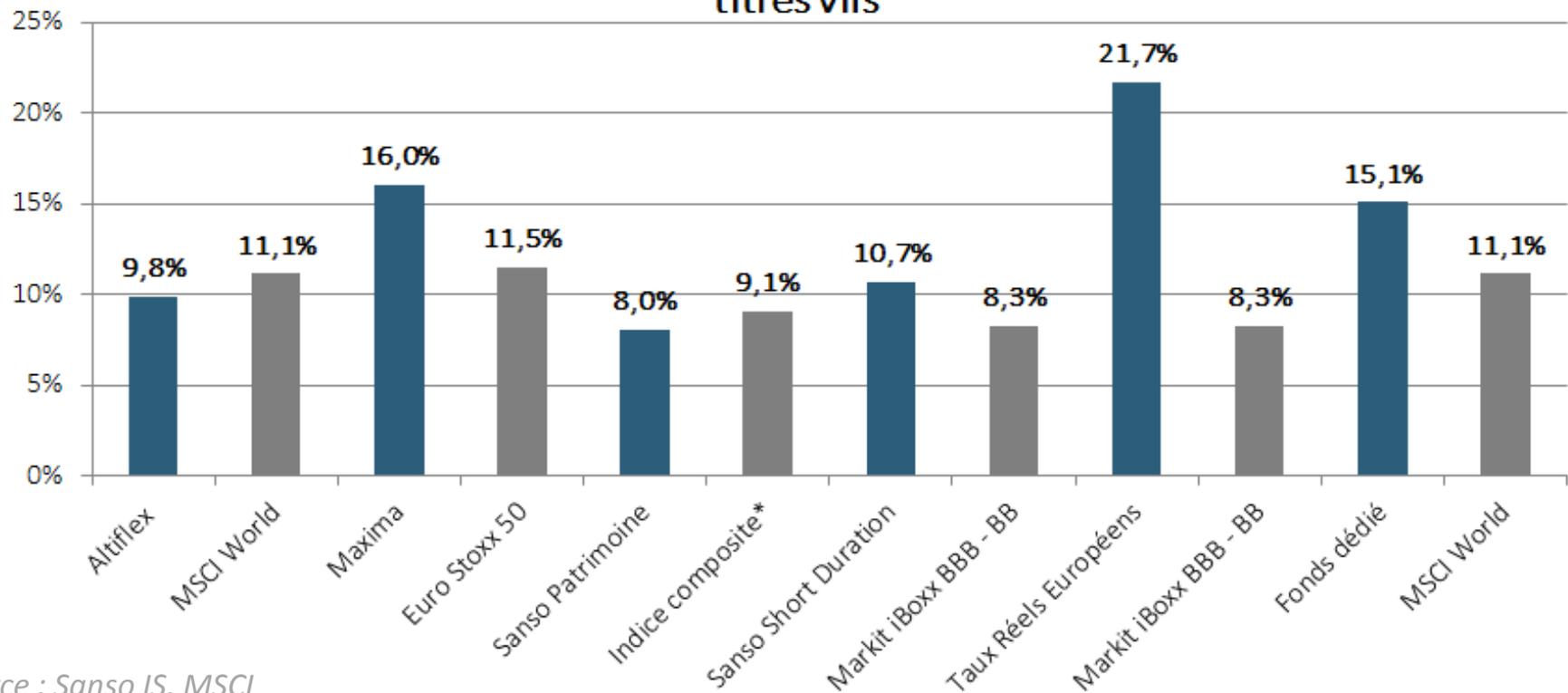
OVERALL	BASIC NEEDS				EMPOWERMENT	
Social impact	Nutrition	Major diseases treatment	Sanitation	Affordable real estate	SME finance	Education
OVERALL	CLIMATE CHANGE			NATURAL CAPITAL		
Environmental impact	Alternative energy	Energy efficiency	Green building	Sustainable water	Pollution prevention	

4 – Données ISR sur nos portefeuilles : Exposition aux Objectifs du Développement Durable des fonds gérés en titres vifs.

4 des 6 fonds que nous gérons en titres vifs ont une exposition aux ODD supérieure à celle de leur indice.

Sur l'ensemble de nos encours investis en actions ou obligations l'exposition aux ODD est en moyenne supérieure de 40% à celle des indices de référence

Exposition aux Objectifs du Développement Durable des fonds gérés en titres vifs

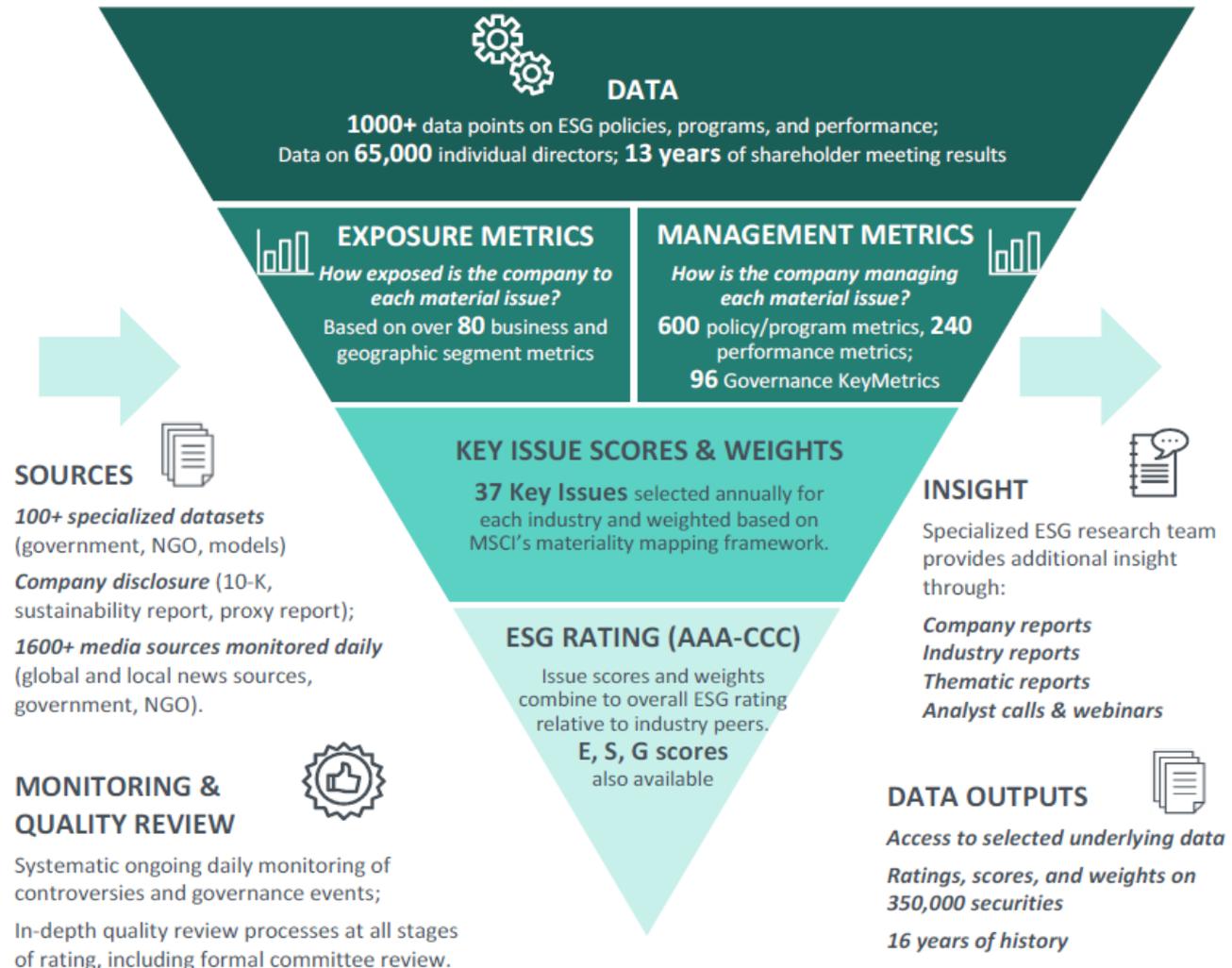


4 – Données ISR sur nos portefeuilles : Méthodologie de notation ESG des titres en portefeuille

Nous nous appuyons sur MSCI pour l'évaluation ESG des entreprises que nous détenons en portefeuille.

MSCI dispose d'une équipe de **180** analystes et sélection pour chaque secteur un nombre limité de critères ESG considérés comme les plus pertinents car susceptibles d'avoir un impact sur la performance financière et la réputation de l'entreprise.

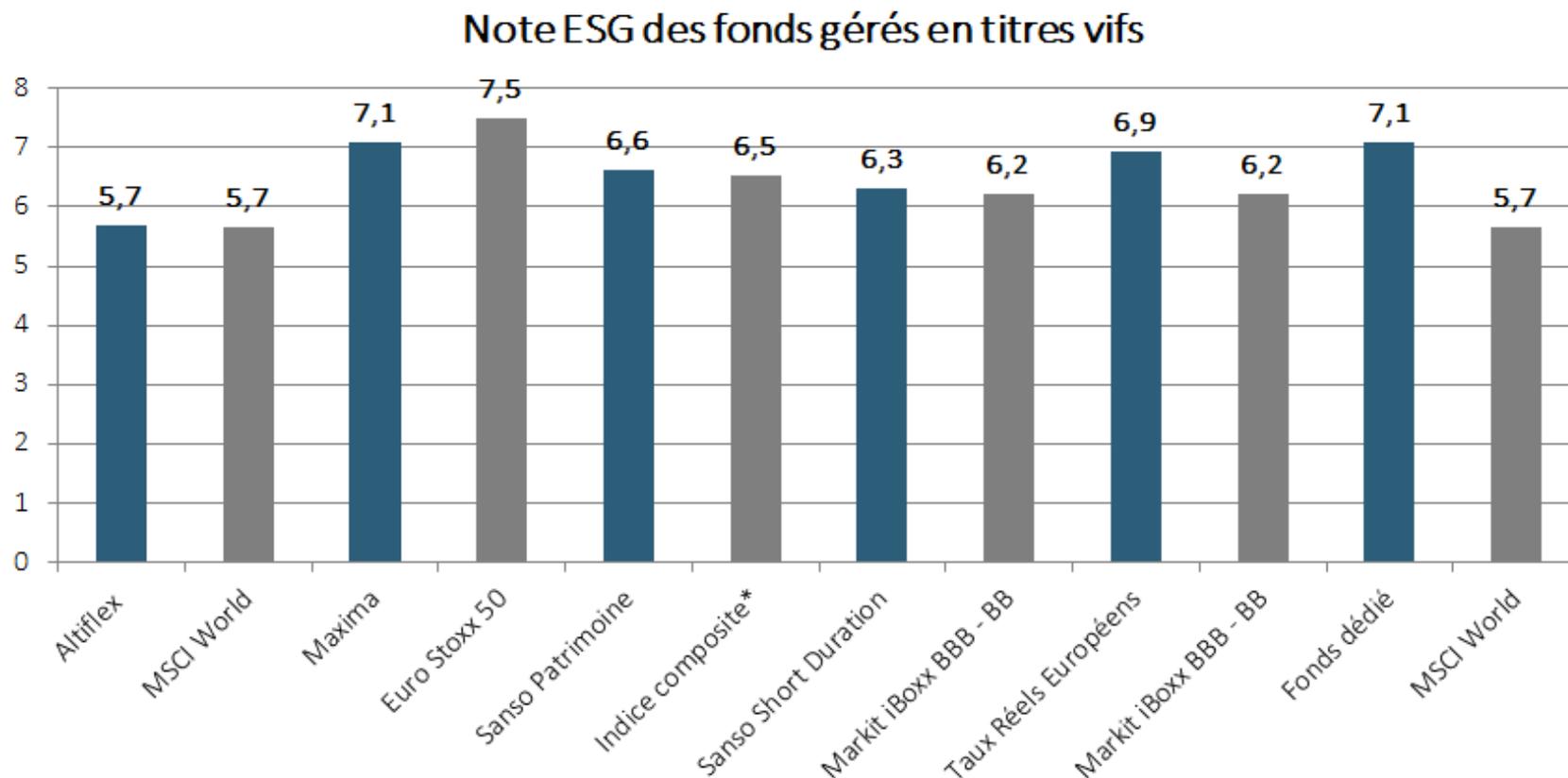
Figure 1 ESG Rating Framework and Process Overview



4 – Données ISR sur nos portefeuilles : Notation ESG de nos portefeuilles

5 des 6 fonds que nous gérons en titres vifs ont une note ESG supérieure à celle de leur indice.

Sur l'ensemble de nos encours investis en actions ou obligations **la note ESG est en moyenne supérieure de 6% à celle des indices de référence**



4 – Données ISR sur nos portefeuilles : Sélection de fonds externes

Une des principales expertises d'une des trois sociétés qui ont fusionné pour former Sanso ISR était la sélection de fonds ISR.

La nouvelle structure a utilisé cette expertise pour **mettre en place un volet ISR dans le processus de sélection de fonds**, ce volet est décrit page suivante.

Les portefeuilles de fonds qui n'avaient pas de processus ISR ont fait l'objet de la démarche suivante:

- **Audit des portefeuilles** avec un classement des fonds détenus en 3 catégories :
 - ISR
 - Réelle intégration ESG
 - Intégration ESG limitée ou absence de démarche.
- **Recherche d'alternatives ISR** et arbitrages si cela est pertinent
- **Mise en œuvre d'actions d'engagement** avec les sociétés pour lesquelles nous jugeons l'intégration limitée ou n'ayant pas de démarche.
 - Courrier et questionnaire ISR
 - Rencontre avec la société de gestion pour sensibiliser au sujet
 - Accompagnement des démarches émergentes

Un pourcentage limité de stratégies très spécifiques, notamment certaines gestion de performance absolue, nous ne mettons pas en œuvre de démarche d'engagement.

4 – Données ISR sur nos portefeuilles : Processus de sélection de fonds – volet ISR

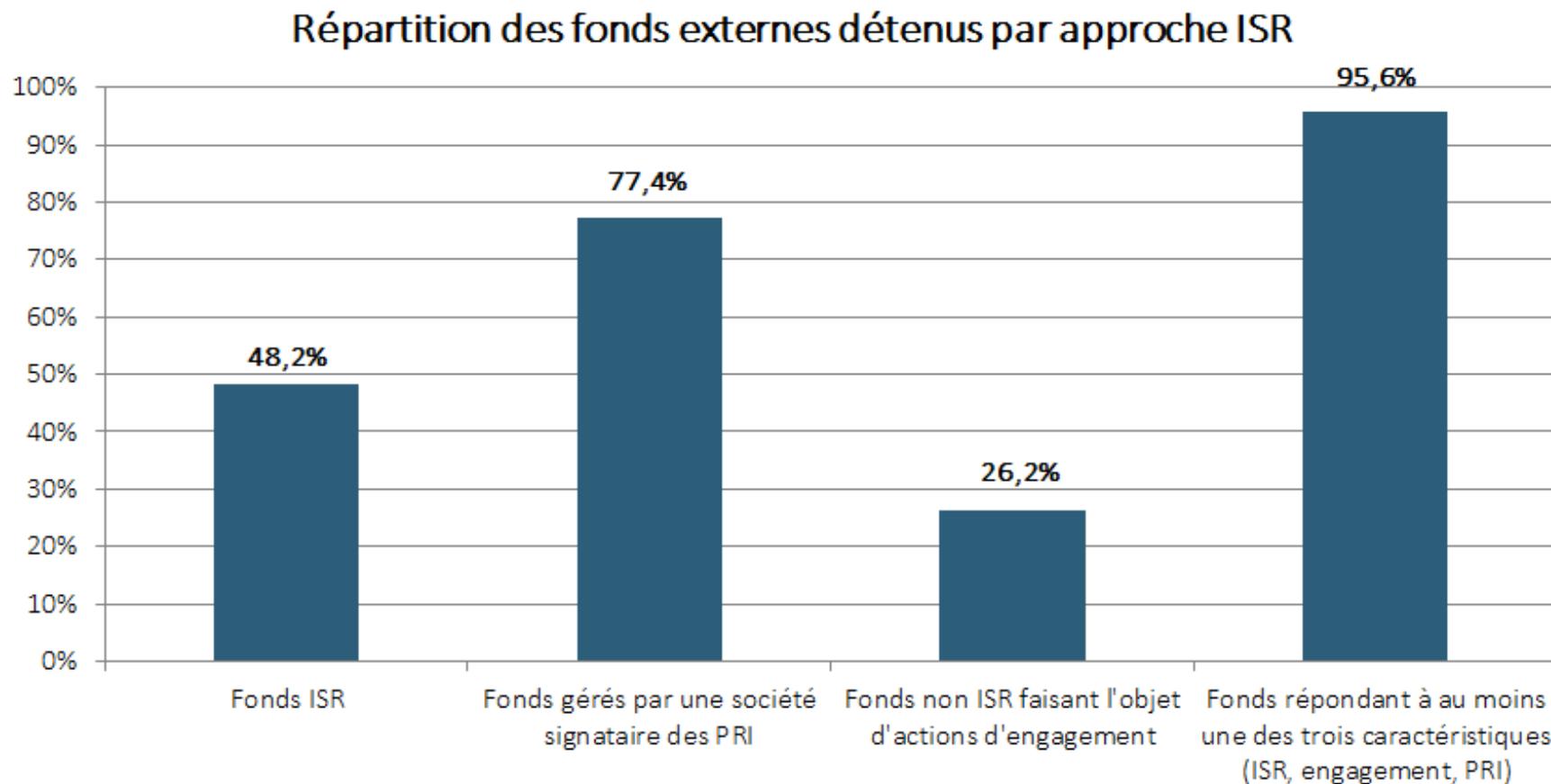
Nous évaluons systématiquement la démarche ISR des fonds dans lesquelles nous investissons au travers de 4 axes :

- Les moyens en termes d'analyse ESG
- L'impact de l'ESG sur le processus et l'univers d'investissement
- L'appropriation des enjeux ESG par l'équipe de gestion
- La transparence sur la démarche ESG et la qualité du reporting sur ces questions.

L'implication de la société de gestion dans le domaine de l'ISR est également prise en compte.

Cette analyse est réalisée en interne par l'équipe de gestion de Sanso IS.

4 – Données ISR sur nos portefeuilles : Sélection de fonds externes



5 – Conclusion

Sanso Investment Solutions s'est engagé dès sa création à déployer une démarche ISR sur l'ensemble de ses actifs .

6 mois après la fusion d'importants progrès ont été réalisés sur l'ensemble des portefeuilles ne prenant auparavant pas ces enjeux en considération.

Nous avons la volonté de continuer à progresser sur les 4 axes autour desquels notre démarche est structurée.

Le rapport article 173 nous donne l'opportunité de réaffirmer nos engagements et de faire preuve de transparence sur nos résultats;

Contacts

Adresses

- 69, Boulevard Malesherbes - 75008 Paris / Tel : 0033 1 79 35 04 50
- 48, Cours pierre Puget - 13006 Marseille / Tel : 0033 4 91 02 33 65
- Route de Malagnou, 34 - 1208 Genève / Tel : 0041 22 545 92 24

E-mail

- Pour joindre l'équipe : mdc@sanso-is.com
- Pour joindre votre contact : prenom.nom@sanso-is.com



@Sanso_IS

Vos contacts

- Hugo Kaiser
- David Kalfon
- Benoit Magnier
- Danièle Ogou
- Nicolas Pennel

www.sanso-is.com

Disclaimer

Les performances passées ne constituent en rien une garantie pour des performances actuelles ou futures. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. L'accès aux Fonds et services de la Société peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Toute personne désirant investir dans les OPCVM mentionnés dans ce document est tenue de consulter le document d'informations clé pour l'investisseur visé par l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur simple demande auprès de **Sanso Investment Solutions**.